

# BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom .....  
Prénom .....  
Fonction .....  
Cabinet/ Organisme .....  
Barreau .....  
Adresse .....  
.....  
Téléphone .....  
Télécopie .....  
E-mail .....

Numéro de TVA figurant sur votre déclaration fiscale (**impératif**)  
Assujetti à la TVA en tant que personne physique :  
Numéro de TVA en cette qualité

BE \_\_\_\_\_ (10 chiffres)  
FR \_\_\_\_\_ (11 chiffres)  
LU \_\_\_\_\_ (8 chiffres)

Assujetti à la TVA en tant que personne morale :  
Numéro de TVA en cette qualité  
FR \_\_\_\_\_ (11 chiffres)



Non Assujetti à la TVA

## Séminaire Ateliers

« DROIT PENAL ET DROITS FONDAMENTAUX :  
le renforcement de la place de l'avocat »

**Jeudi 22 et vendredi 23 mai 2014**

Participation aux frais par personne : 300 euros TTC\*\*

*Nos formations bénéficient d'une prise en charge par le FIFPL  
(pour de plus amples informations nous contacter)*

Inscription sur notre site [www.dbfbruxelles.eu](http://www.dbfbruxelles.eu) ou par envoi du présent bulletin par fax au 00 32 2 230 62 77 ou par courrier à : Délégation des Barreaux de France, 1 Avenue de la Joyeuse Entrée, B-1040 Bruxelles.

Modalité de paiement : par virement bancaire (nous contacter) ou par paiement en ligne sur notre site [www.dbfbruxelles.eu](http://www.dbfbruxelles.eu).

\*Cette date est indicative. La Délégation des Barreaux de France se réserve le droit de la modifier.

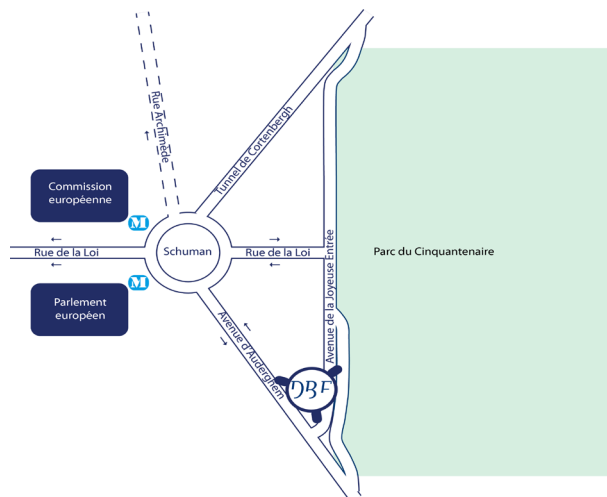
\*\*30% de la participation en cas d'annulation signalée moins d'une semaine avant la manifestation. En cas d'annulation non signalée ou signalée moins de 48 h avant la date de la manifestation, la totalité de la participation sera conservée.

## Manifestations à venir

**Mercredi 18 juin : Propriété intellectuelle :  
« Brevet unitaire européen, juridiction unifiée  
des brevets : quelles perspectives ? »**

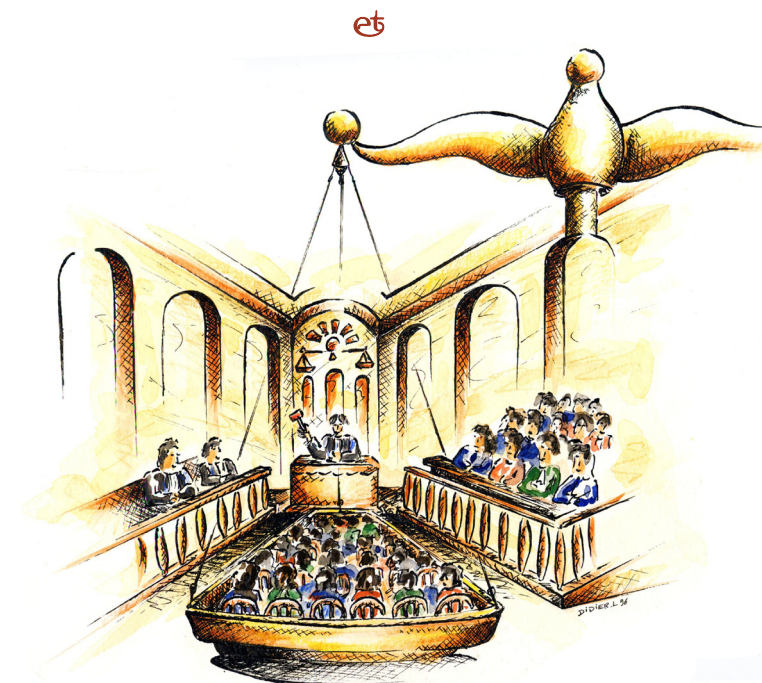
**Vendredi 17 octobre : Les avocats face aux défis  
des nouvelles technologies**

**Vendredi 14 novembre : Les derniers développe-  
ments du droit européen de la concurrence**



**SÉMINAIRE ATELIERS À BRUXELLES  
jeudi 22 et vendredi 23 mai 2014**

**DROIT PENAL**



**DROITS FONDAMENTAUX**

**Le renforcement  
de la place de l'avocat**

**Délégation des Barreaux de France**  
Avenue de la Joyeuse Entrée, 1 - B-1040 Bruxelles  
Tél : 0032 2 230 83 31 - Fax : 0032 2 230 62 77  
[valerie.haupt@dbfbruxelles.eu](mailto:valerie.haupt@dbfbruxelles.eu)  
[www.dbfbruxelles.eu](http://www.dbfbruxelles.eu)



JEUDI 22 MAI 2014

VENDREDI 23 MAI 2014

### JOUR 1

15h00 - 15h15 : Pause

9h00 : Accueil des participants

9h15 - 9h45 : Propos introductifs : « Les nouvelles compétences de l'Union européenne en matière pénale »

**Loïc DUSSEAU**, Avocat au Barreau de Paris, AMCO  
**Jean Jacques FORRER**, Président de la Délégation des Barreaux de France

### ATELIER 1

**Les nouvelles garanties conférées par les directives en matière de procédures pénales et leur transposition en France (9h45-12h30)**

9h45 - 10h15 : Les directives relatives à la traduction, l'interprétation, le droit à l'information et l'accès à l'avocat

**Florent LOYSEAU de GRANDMAISON**, Avocat au Barreau de Paris, Expert français au Comité Droit pénal européen du CCBE

10h15 - 10h45 : Le droit des victimes

**Roberta PANIZZA**, Administratrice au Secrétariat de la Commission LIBE, Parlement européen

10h45 - 11h00 : Pause

11h00 - 12h00 : Les nouvelles garanties procédurales sont-elles « solubles » dans la procédure pénale française et à quelles conditions ?

**Jean-Yves LE BORGNE**, Avocat, Ancien Vice-Bâtonnier du Barreau de Paris  
**David TOUVET**, Conseiller Justice, Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne

12h00 - 12h30 : Débat avec la salle

12h30 - 14h00 : Déjeuner sur place

### ATELIER 2

**Les conséquences potentielles d'un défaut de conformité du droit français (14h00-17h00)**

14h00 - 14h30 : Nullités des procédures pénales sur le fondement d'une directive

**David LEVY**, Directeur du pôle juridique, Conseil National des Barreaux

14h30 - 15h00 : Débat avec la salle

15h15 - 16h15 : La mise en œuvre de l'inconventionnalité des dispositions internes devant les juridictions européennes :

- 15h15 - 15h45 : Devant la Cour de Justice de l'Union européenne

**Jean-Paul HORDIES**, Avocat aux Barreaux de Paris et Bruxelles, Maître de conférences à Sciences-Po, Paris

- 15h45 - 16h15 : Devant la Cour européenne des droits de l'homme

**Loredana TASSONE**, Avvocato au Barreau de Rome, inscrite au Barreau de Strasbourg

16h15 - 17h00 : Débat avec la salle

### JOUR 2

9h00 : Accueil des participants

### ATELIER 3

**De nouvelles propositions de directives en cours de discussion et le projet relatif au procureur européen (9h15 - 12h00)**

9h15 - 10h15 : De nouvelles propositions en cours de discussion en matière d'aide juridictionnelle, de présomption d'innocence et de personnes vulnérables

**James McGUILL**, Président du Comité Droit pénal européen du CCBE  
**Olivier TELL**, Chef d'Unité Droit pénal procédural, DG Justice, Commission européenne

10h15 - 10h45 : Débat avec la salle

10h45 - 11h00 : Pause

11h00 - 11h30 : Le futur procureur européen  
**Vincent ASSELINEAU**, Avocat au Barreau de Paris

11h30 - 12h00 : Débat avec la salle

12h00 - 13h30 : Déjeuner sur place

### ATELIER 4

**La pratique de la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne en matière pénale et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (13h30 - 15h00)**

13h30 - 14h00 : La jurisprudence de la CJUE en matière pénale (le mandat d'arrêt européen, *ne bis in idem*, etc)

**Anne WEYEMBERGH**, Professeur, ULB, Vice-Présidente de l'Institut d'Etudes européennes (ULB) Coordinateur de l'ECLAN (European Criminal Law Academic Network)

14h00 - 14h30 : L'utilisation de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne dans la pratique

**Jean Jacques FORRER**, Président de la Délégation des Barreaux de France

14h30 - 15h00 : Débat avec la salle

15h00 - 15h15 : Pause

### ATELIER 5

**Vers une accession de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme (15h15 - 15h45)**

**Laurent PETTITI**, Avocat au Barreau de Paris, Président de la Délégation permanente du CCBE auprès de la CEDH

15h45 - 16h15 : Débat avec la salle

16h15 - 16h45 : Clôture

**Jean-Louis KEITA**, Ancien Bâtonnier du Barreau d'Aix en Provence

